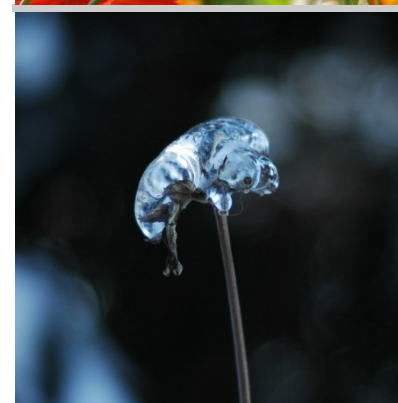
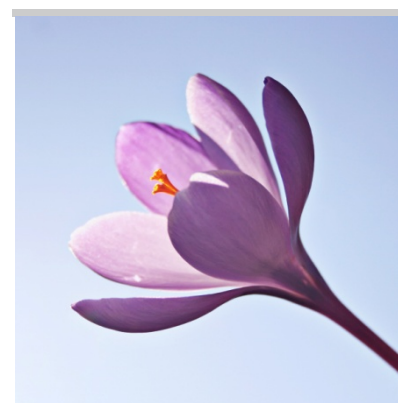


# Rapport annuel 2012

## Fonds de prévention du tabagisme



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP

# Sommaire

<b>Préface</b>	<b>1</b>
<b>Le fonds de prévention du tabagisme en bref</b>	<b>2</b>
<b>1 Organisation et fonctionnement</b>	<b>3</b>
1.1 Organisation du service .....	3
1.2 Fonctionnement du service FPT .....	4
1.2.1 Demandes de financement .....	4
1.2.2 Commission d'expertes et d'experts du FPT .....	5
1.2.3 Information du public.....	5
1.2.4 Programmes cantonaux de prévention du tabagisme .....	5
1.2.5 QualiPlus.....	7
1.3 Programme national tabac 2008 – 2016.....	8
1.4 Perspectives.....	9
<b>2 Projets de tiers soutenus en 2012</b>	<b>10</b>
<b>3 Financement</b>	<b>14</b>
3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers .....	14
3.2 Stratégie d'investissement.....	16
3.3 Comptes annuels 2012 .....	18
3.4 Explications complémentaires sur les détails des comptes annuels .....	19
3.5 Vue d'ensemble des engagements au 31 décembre 2012 .....	20

## Préface

### Bientôt le cap des dix ans !



Le fonds de prévention du tabagisme soufflera ses dix bougies en avril 2014. Bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis que ce service est devenu opérationnel en 2004, mais tout n'a pas changé pour autant – à commencer par l'objectif du Programme national tabac (PNT) de réduire continuellement la proportion de fumeurs dans la population résidente suisse. En mai 2012, le Conseil fédéral a prolongé le PNT de quatre années supplémentaires, jusqu'en 2016.

La réduction de la prévalence a beau être lente, la prévention du tabagisme a enregistré plusieurs succès : alors qu'il n'y a pas si longtemps, beaucoup de gens ne pouvaient s'imaginer des espaces publics sans fumée, c'est devenu une réalité en quelques années. De même, plus de 85 % de la population approuverait la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, selon une enquête réalisée dans le cadre du monitoring des dépendances. Et comme l'a montré la campagne de votation de l'été 2012 liée à l'initiative contre le tabagisme passif, même d'anciens adversaires de la loi la jugent désormais raisonnable.

Les tâches du service FPT ont également changé : elles ont augmenté suite à l'introduction du système de gestion de l'efficacité préconisé par un audit, avec les nouvelles conditions-cadre régissant le financement des programmes cantonaux et depuis l'admission du FPT comme membre à part entière de la direction stratégique du PNT. En outre, les demandes adressées au FPT ont gagné en complexité. Les chiffres de l'exercice écoulé sont éloquentes : si le FPT a reçu relativement peu de demandes, le montant sollicité à ce titre a atteint un niveau inégalé depuis 2004.

L'évaluation des demandes s'avère toujours plus délicate car le PNT, auquel le FPT se réfère en vertu de son ordonnance, n'est pas suffisamment concret et ne hiérarchise pas non plus les priorités. La direction stratégique du PNT abordera ces questions dans le cadre de la plate-forme des partenaires pour la prévention du tabagisme, dont la deuxième réunion est prévue en juin 2013. La définition de priorités dans le PNT donnera au FPT une base solide en vue de l'attribution des moyens et de la mise au concours des futurs mandats.

Tous les collaborateurs du service ont vécu une année éprouvante, en raison d'absences imprévues de longue durée. Ce n'est qu'ensemble que nous sommes parvenus à relever ce défi, qui nous a permis d'avancer et nous a fortifiés. Aussi entamons-nous avec élan la nouvelle année, qui est aussi notre dixième exercice. Entre autres objectifs, il s'agira en 2013 de participer à la mise en œuvre du PNT et à sa direction stratégique, de reprendre les activités régulières de communication suspendues l'année dernière, d'améliorer encore notre gestion de l'efficacité, de soutenir les cantons dans l'élaboration de leurs programmes respectifs et d'accompagner étroitement les projets même après l'octroi du financement requis.

Nous nous réjouissons des défis à venir et de la poursuite d'une fructueuse collaboration avec toutes les parties prenantes.

Marlen Elmiger

Responsable suppléante du fonds de prévention du tabagisme

## Le fonds de prévention du tabagisme en bref

Le fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré et exploité depuis 2004 par son propre service. Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que ses dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT. Il est alimenté par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Les recettes liées au tabac avoisinaient 16 millions de francs en 2012. Leur augmentation par rapport à l'année précédente tient à l'impôt préalable encaissé sur la base d'une hausse d'impôt.

Le FPT a vocation à financer des mesures de prévention qui contribuent à réduire la consommation de tabac. Celles-ci serviront par exemple à dissuader certaines personnes de commencer à fumer, à encourager les personnes désireuses d'arrêter, à protéger les individus contre le tabagisme passif ou encore à améliorer le niveau d'information de la population sur les effets liés au tabagisme. Le fonds accorde une grande importance à la prévention dans le sport. Par ailleurs, il soutient, à petite échelle, des projets de recherche axés sur la pratique.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du fonds dispose depuis 2012 de 4,6 postes, et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il est par ailleurs conseillé par une commission d'expertes et d'experts externe et indépendante.

Les projets soutenus par le fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la stratégie nationale de prévention du tabagisme, décrite dans le Programme national tabac 2008-2016. Dans le cadre de l'offre QualiPlus<sup>1</sup>, une formation de deux jours sur la gestion de projet, des conseils personnalisés et des évaluations sont proposés aux requérants pour les aider à élaborer leur projet et à déposer leur demande dans les règles. Le FPT propose par ailleurs aux cantons, depuis 2012, un véritable processus de conseil en vue de l'élaboration de leurs programmes de prévention du tabagisme, dont il couvre jusqu'à 50 % des coûts.

---

<sup>1</sup> Cf. [www.prevention-tabagisme.ch](http://www.prevention-tabagisme.ch).

# 1 Organisation et fonctionnement

Selon les dispositions d'exécution, le fonds de prévention du tabagisme (FPT) est chargé d'effectuer ses propres projets de prévention, de soutenir financièrement les projets de prévention réalisés par des tiers et d'informer le public de ses activités.

Parallèlement à ces tâches permanentes, le fonds a aidé huit cantons, durant la période sous revue, à élaborer leur propre programme de prévention du tabagisme et coordonné leurs travaux. Il a par ailleurs collaboré à la direction stratégique du Programme national tabac (PNT), dont il est membre.

## 1.1 Organisation du service

Le fonds est exploité et géré par un service rattaché administrativement à l'unité de direction Politique de la santé de l'OFSP. Celui-ci était doté jusqu'en 2011 de 2,6 postes répartis entre trois postes à temps partiel. De telles ressources étaient largement insuffisantes au vu des nombreuses tâches à accomplir (cf. évaluation externe du FPT de 2007). Aussi le chef du département, qui était alors le conseiller fédéral Didier Burkhalter, a-t-il accepté à la demande du service de créer deux postes supplémentaires. Ces postes financés, au même titre que les autres, par le fonds ont été pourvus au début de 2012. L'équipe du service comprenait par conséquent cinq employés fixes pendant l'année sous revue. Des absences de longue durée non prévues et la charge élevée de travail ont par ailleurs nécessité d'engager une collaboratrice temporaire pendant six mois (cf. tableau ci-dessous).

Comme le service n'est rattaché qu'administrativement à l'OFSP, il prend en toute indépendance ses décisions de financement, et l'office n'intervient pas dans l'évaluation des demandes. En revanche, le responsable du fonds répond au vice-directeur de l'OFSP concernant les questions relatives à la gestion du service et du personnel.

Pour l'examen des demandes, le service FPT peut s'appuyer sur un grand nombre d'expertes et d'experts externes, tant suisses qu'étrangers, ainsi que sur une commission d'expertes et d'experts indépendante.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridique), les services linguistiques (traduction), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction Politique de la santé (contrats et décisions) ainsi que la section Services financiers (comptabilité et finances). Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits. Le FPT accorde un dédommagement forfaitaire à l'OFSP pour ces prestations à raison de 0,1 poste.

<b>Personnel du service FPT en 2012</b>		
<b>Fonction</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Poste (équivalent plein temps)</b>
Direction	1	90 %
Vice-direction / communication	1	70 %
Collaborateurs scientifiques	3	260 %
Main-d'œuvre temporaire pour pallier des absences de longue durée ou vacances de postes	1	28 %
Compensation pour les prestations générales de l'OFSP	0	10 %
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>458</b>

(état en décembre 2012)

## 1.2 Fonctionnement du service FPT

L'augmentation sensible de la charge de travail du service déjà constatée les années précédentes s'est poursuivie en 2012. D'une part, les demandes de financement reçues ont été plus nombreuses qu'en 2011 – avec plusieurs projets très vastes et complexes qui ont non seulement généré des charges d'évaluation élevées, mais entraîné encore d'importants frais d'expertises externes (cf. comptes annuels). La somme des aides sollicitées en 2012 auprès du FPT témoigne de cette évolution. Elle avoisine 63 millions de francs, record absolu depuis la création du fonds (2011 : 10 mio ; 2010 : 38 mio ; 2009 : 53 mio ; 2008 : 28 mio ; 2007 : 45 mio ; 2006 : 42 mio ; 2005/2004 : 56 mio). D'autre part, le service a considérablement renforcé son offre de conseils axée sur l'élaboration de programmes cantonaux. Plus généralement, l'agrandissement de l'équipe du service a permis de mieux exploiter les possibilités de conseil et d'entretiens en cours de projet.

Des absences de longue durée imprévues ont obligé le service à fixer des priorités en 2012. Il a ainsi fallu réduire drastiquement les mesures de communication, suspendre les activités liées à la gestion de l'efficacité, et repousser la parution du premier rapport de synthèse annoncé.

### 1.2.1 Demandes de financement

Au total, 34 demandes ont été reçues et évaluées au cours de l'année sous revue. Trois ayant été retirées par le requérant en cours de procédure, 31 demandes ont fait l'objet d'une décision du fonds.

Leur évaluation se fait selon une procédure standardisée, décrite sur le site Internet du fonds (sous la rubrique « Présentation de projets ») : [www.prevention-tabagisme.ch](http://www.prevention-tabagisme.ch).

*Demandes de financement – statistique comparative des quatre dernières années d'exploitation*

	2009		2010		2011		2012	
Agréées	22	43 %	23	49 %	16	57 %	11	35 %
Refusées	22	43 %	16	34 %	9	32 %	13	42 %
A remanier	3	6 %	8	17 %	3	11 %	7	23 %
Selon contre-projet <sup>2</sup> du FPT	4	8 %	0	-	0	-	0	-
Total	51	100 %	47	100 %	28	100 %	31	100 %

Les chiffres des années 2004 à 2008 peuvent être consultés dans les rapports annuels respectifs.

---

<sup>2</sup> La demande initiale n'a pas été approuvée, mais le FPT a fait au requérant une contre-proposition qui a ensuite été financée.

### 1.2.2 Commission d'expertes et d'experts du FPT

Le service FPT étudie les demandes avec le concours d'une commission consultative permanente, conformément à l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission d'expertes et d'experts est nommée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions soient bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2012, la commission d'experts était composée des membres suivants :

Président

Prof. **Claude Jeanrenaud**, Université de Neuchâtel

Vice-présidente

Madame **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses FMH

Membres

Madame **Léonie Chinet**, Service de la santé publique du canton de Vaud

Prof. **Rainer Hornung**, Université de Zurich

Madame **Nadja Mahler König**, Office fédéral du sport (OFSP)

Prof. **Holger Schmid**, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse

Monsieur **Patrick Vuillème**, Office fédéral de la santé publique (OFSP)

En 2012, la commission d'experts a émis ses recommandations à l'attention du service FPT pour l'ensemble des demandes.

Léonie Chinet a remis son mandat dans la commission pour la fin de 2012, en raison d'une réorientation professionnelle. Le Conseil fédéral désignera son successeur au début de 2013.

### 1.2.3 Information du public

Le site Internet [www.prevention-tabagisme.ch](http://www.prevention-tabagisme.ch) est le principal canal de diffusion des informations du fonds de prévention du tabagisme. Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on y trouve des renseignements sur la conception et l'évaluation des projets, qui doivent tous deux être axés sur l'efficacité (sous la rubrique « Gestion de l'efficacité ») ainsi que sur les projets agréés, les organismes responsables et le montant du financement.

Par ailleurs, la Newsletter FPT rend compte des nouveaux projets financés par le fonds, des enseignements tirés des projets achevés et de l'actualité du fonds. En 2012, le service n'a disposé que de ressources réduites dans le domaine de la communication et a dû renoncer à envoyer sa Newsletter. Mais l'année prochaine, les activités régulières figureront à l'ordre du jour.

### 1.2.4 Programmes cantonaux de prévention du tabagisme

*Contexte*

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre du Programme national tabac. En participant au financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, le FPT souhaite inciter les cantons à développer de tels programmes et, ainsi, à réduire le nombre de décès et de cas de maladies dus au tabagisme en Suisse.

En 2011, la Confédération, des cantons, des ONG et des experts avaient été mis à contribution pour définir les bases nécessaires à la conception et à la réalisation de programmes cantonaux de prévention du tabagisme.

Résultat de ces travaux largement étayés, le document « Financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme – Guide pour le développement de programmes »<sup>3</sup> constitue un outil de travail contraignant lorsqu'une demande de cofinancement est adressée au FPT.

En se basant sur les principes formulés et en tenant compte de la situation financière générale du fonds ainsi que des prévisions de la Direction générale des douanes (DGD) quant aux recettes futures du fonds, le service a mis au point, en collaboration avec la Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé (CDS), une réglementation du financement, adoptée par la direction stratégique du PNT et approuvée au début de l'année 2012 par le chef du département, le conseiller fédéral Alain Berset. Elle figure dans le document « Cadre et conditions régissant le soutien financier accordé par le fonds de prévention du tabagisme »<sup>4</sup>.

### *Résultats*

Le FPT a cofinancé durant l'année sous revue un cinquième programme cantonal de prévention du tabagisme conforme aux nouvelles conditions-cadre, celui du canton de Zurich<sup>5</sup>. Le service a par ailleurs soutenu sept autres cantons dans la mise au point de leur programme (cf. paragraphe suivant).

Il ressort de ces premiers programmes cantonaux que les charges de développement et de conseil sont considérables, pour les responsables de programme comme pour le service FPT. C'est dans la nature même d'aussi vastes programmes, bien plus complexes que des projets individuels : ils comprennent jusqu'à 20 projets, tiennent compte du contexte cantonal et de facteurs politiques, en plus d'être coordonnés pour profiter de synergies. Et comme à ce jour la répartition des rôles n'a pas été suffisamment précisée en Suisse (le problème sera résolu dans le cadre du PNT, cf. chapitre 1.3), le FPT est souvent sollicité pour régler les problèmes courants.

### *Soutien au développement de programmes*

Au total, l'équipe du service a conseillé Zurich et sept autres cantons pour l'élaboration de leurs programmes respectifs de prévention du tabagisme et leur a apporté son soutien pour les questions de coordination. Les demandes de financement correspondantes seront soumises au FPT en 2013.

Les cantons ont accès à une palette d'offres visant à leur apporter un soutien optimal dans l'élaboration de leur programme, en plus d'en garantir la qualité : le service FPT se tient à disposition pour un « contrôle » des projets, pour une réaction sur l'esquisse du programme, ainsi qu'en cas de question concrète sur les exigences à respecter. Comme n'importe quel requérant, les cantons peuvent bénéficier de l'offre « QualiPlus »<sup>6</sup> financée par le FPT, consistant en conseils personnalisés sur les questions conceptuelles, ou bien suivre le cours d'initiation. De même, la section Tabac de l'OFSP conseille les cantons dans l'élaboration de projets efficaces et judicieux, dans une optique de protection de la santé et de réglementation du marché. Par ailleurs, l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) veille aux échanges de connaissances pratiques et d'expériences entre les cantons, tandis que les évaluateurs de programmes signalent les implications concrètes du concept d'évaluation<sup>7</sup> au niveau du pilotage des divers programmes.

---

<sup>3</sup> Ce document est disponible sur le site Internet du FPT : [www.prevention-tabagisme.ch](http://www.prevention-tabagisme.ch).

<sup>4</sup> Ce document est disponible sur le site Internet du FPT : [www.prevention-tabagisme.ch](http://www.prevention-tabagisme.ch).

<sup>5</sup> D'autres informations sur ce programme figurent aux chapitres 2 et 3.1.

<sup>6</sup> Cf. chapitre 1.2.5.

<sup>7</sup> L'évaluation supracantonale est décrite plus en détail aux chapitres 2 et 3.1.



Le FPT a lancé ce vaste processus préliminaire pour fournir aux cantons, le cas échéant, une offre complète de soutien qui facilite les processus d'apprentissage et qui serve à l'assurance-qualité. En définitive, le but est que les demandes de financement pour les programmes cantonaux franchissent sans encombre le processus d'évaluation du FPT, et que ce dernier puisse approuver le financement de programmes de qualité.

### *Perspectives*

Tous les acteurs soutenant les cantons dans l'élaboration de programmes se sont réunis à la fin de l'année sous revue, à l'invitation du service FPT. Des échanges similaires auront régulièrement lieu à l'avenir, afin de coordonner de façon optimale l'offre existante et de faciliter aux cantons la mise au point de leurs programmes.

Expérience à l'appui, l'intégration des programmes de prévention existants dans des programmes cantonaux de prévention du tabagisme n'est pas une mince affaire pour les parties impliquées. A la demande du FPT, la section Tabac de l'OFSP préside à l'élaboration, dans le cadre du PNT, de bases bien étayées pour la collaboration des ONG et des cantons. Une réglementation claire devra tenir compte des problèmes et exigences de tous les protagonistes et faciliter la collaboration. Par ses prises de position, le service FPT aide à mieux concilier les aspects tant législatifs qu'organisationnels.

### **1.2.5 QualiPlus**

Conformément à une recommandation de l'évaluation externe de 2007, le FPT propose depuis quelques années l'offre de conseils QualiPlus, visant à soutenir les requérants dans l'élaboration de leurs projets et programmes. Cette offre gratuite pour les bénéficiaires est intégralement financée par le fonds. Elle s'articule en trois volets – cours d'initiation de deux jours, organisé une fois par an, conseil individualisé et offre supplémentaire « QualiPlusReview ».

Même si l'expérience montre que cette offre permet aux bénéficiaires de soumettre des projets de bien meilleure qualité, la demande pour bénéficier de cette offre est malheureusement inférieure aux attentes. En 2012, seuls huit personnes – pour la plupart de nouveaux acteurs désignés au niveau cantonal – ont fait appel au conseil individualisé. Or ses effets sur la qualité des programmes sont entièrement positifs. L'équipe de reflecta ag, qui propose QualiPlus sur mandat du FPT, connaît parfaitement le guide pour le développement de programmes cantonaux et reçoit régulièrement du service FPT des informations sur les exigences spécifiques à de tels programmes.

Faute de demande, il a fallu annuler le cours d'initiation durant l'année sous revue. Les inscriptions reçues pour 2013 ont toutefois été suffisamment nombreuses, grâce notamment à l'intérêt manifesté par les collaborateurs ou responsables de programmes cantonaux, et le cours sera organisé dans les deux langues.

L'offre supplémentaire « QualiPlus Review », proposée depuis 2011, ne rencontre guère plus de succès. Elle sert par exemple, au cours d'un projet ou programme, à faire un état des lieux, à contrôler les étapes ou à optimiser les processus. Outre un examen du degré de réalisation des objectifs, il est possible d'aborder au choix des questions conceptuelles ou de pilotage, ou de régler des questions brûlantes de gestion de projet. Il s'agit d'une mesure d'assurance-qualité et, en ce sens, d'une mesure d'évaluation formative (au niveau des processus).

Le contrat lié à l'offre QualiPlus expirera à la fin de 2013. Le FPT examinera donc en cours d'année à quelles conditions il serait possible d'en garantir la reconduction.

### 1.3 Programme national tabac 2008 – 2016

L'ordonnance sur le FPT prévoit que des projets de prévention du tabagisme peuvent bénéficier de contributions financières prélevées sur le fonds, à condition notamment de réaliser une contribution à la stratégie nationale de prévention du tabagisme. Cette stratégie est certes ancrée dans le Programme national tabac, mais comme elle est peu concrète, il n'est guère possible de s'y référer dans la stratégie d'investissement du FPT.

En 2010, le bureau Interface Politikstudien à Lucerne a évalué, conjointement avec l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), le Programme national tabac 2008-2012. Entre autres recommandations, cette évaluation préconisait de prolonger le PNT et de concrétiser les mesures à prendre, afin par exemple que le FPT puisse s'y référer dans sa politique d'allocation des ressources.

Pour améliorer la coordination en place, le FPT a été intégré en 2011, en qualité de membre à part entière, à la direction stratégique du Programme national tabac (DS PNT). Le but est d'obtenir une cohérence optimale entre la stratégie et l'attribution des ressources. La DS PNT est formée depuis lors d'un représentant à chaque fois de l'OFSP, de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme (CFPT), de la CDS ainsi que du FPT.

Durant l'année sous revue, la DS PNT s'est concentrée sur le développement ultérieur du programme. Elle a ainsi chargé la CFPT de définir les axes stratégiques importants pour l'aménagement du plan de mesures. L'approche systémique de la prévention utilisée à cet effet a consisté à identifier les variables ayant une forte incidence sur les cas de décès ou de maladie liés au tabac. La CFPT a mentionné comme prioritaires les axes stratégiques suivants :

- renforcer la prise de conscience du problème et encourager les changements de comportement ;
- renforcer la collaboration et améliorer la coordination ;
- concentrer les ressources et utiliser la marge d'appréciation à disposition.

Par la suite, la DS PNT a élaboré un premier projet de plan de mesures basé sur les axes stratégiques définis, pour en discuter dans le cadre d'une nouvelle plate-forme ad hoc.

La plate-forme des partenaires de la prévention du tabagisme s'est réunie pour la première fois le 10 décembre 2012. Cette enceinte vise à garantir, d'une part, que le PNT soit mis en œuvre de manière transparente pour tout le monde, et sert d'autre part à améliorer la collaboration ainsi qu'à accroître l'efficacité de la prévention du tabagisme. Concrètement, les mesures de prévention du PNT seront réalisées dans un souci d'efficacité et d'efficience, pour apporter une contribution ciblée à la mission du programme.

Outre la constitution de la plate-forme, cette première réunion a principalement servi à débattre du plan de mesures pour les années 2013 à 2016. De premières mesures faisant l'unanimité ont déjà été adoptées, d'autres seront discutées dans le cadre de groupes de travail. Près de 80 experts de la Confédération, des cantons et d'ONG ont participé à la première plate-forme. Dès 2013, les réunions seront organisées à un rythme annuel.

La prochaine étape de la concrétisation du PNT consistera à définir des priorités entre les mesures, à préciser les rôles de façon à unir les forces, ainsi qu'à renforcer les effets du PNT en affinant la stratégie d'investissement du FPT.

## 1.4 Perspectives

### *Direction stratégique du FPT*

En 2007, le FPT a été soumis à une évaluation externe. Il en est surtout ressorti que le Fonds de prévention du tabagisme aurait besoin d'une base stratégique ainsi que d'une direction stratégique. Mais comme cet audit a également conclu qu'il n'était pas urgent d'agir, le Conseil fédéral a décidé en 2008 d'aborder cette question dans le cadre du message relatif à la loi sur la prévention.

Suite au rejet de cette loi en septembre 2012, le conseiller fédéral Alain Berset, chef du département, a chargé le FPT d'aborder les questions en suspens en 2013, conjointement avec l'OFSP et dans le cadre de Santé2020.

### *Stratégie d'investissement*

La stratégie d'investissement fait partie intégrante de la direction stratégique. D'une part, l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme désigne les domaines d'activité auxquels les moyens financiers sont destinés, sans se prononcer toutefois sur l'allocation des ressources. D'autre part, les prestations financières doivent être octroyées à des projets de prévention contribuant à la stratégie nationale de prévention du tabagisme. Or cette dernière reste évasive à ce sujet (cf. chapitre 1.3). Aussi le FPT a-t-il élaboré dès 2005 une stratégie d'investissement s'inspirant des recommandations établies au niveau international et des valeurs de référence en matière de prévention, ajustée depuis aux conditions-cadre de la Suisse. Elle continue d'ailleurs d'être utilisée et s'est révélée adéquate pour guider le processus décisionnel, au cas où les demandes seraient trop nombreuses dans un domaine d'activité. Par contre, cet instrument de base ne permet pas un pilotage efficace du FPT et n'apporte pas non plus un soutien déterminant au PNT. D'abord, le FPT n'a pu jusqu'ici, faute de ressources en personnel, mettre au concours les mandats nécessaires à un soutien efficace du PNT. Ensuite, le PNT lui-même n'était pas suffisamment concret pour qu'il soit possible d'en déduire les mesures spécifiques à prendre.

Mais grâce aux nouveaux postes créés en 2012 au service FPT et aux travaux de concrétisation du plan de mesures (cf. chapitre 1.3), le FPT pourra tout à la fois, à l'avenir, assumer un rôle plus actif et soutenir le PNT via une attribution ciblée des ressources financières.

## 2 Projets de tiers soutenus en 2012

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012, 34 demandes ont été adressées au fonds de prévention du tabagisme. Trois d'entre elles ont été retirées par leurs auteurs. Au total, le FPT a agréé onze demandes. Trois d'entre elles ont été acceptées avec des conditions à la fin de 2012. Ces demandes apparaissent dans le tableau ci-après parmi les demandes agréées mais il est trop tôt pour les présenter en détail, étant donné que les conditions formulées impliquent de modifier les projets en question.

Demandes		Etat		
Demandes déposées en 2012	31	Agréées	11	CHF 24 934 067
		Renvoyées pour remaniement	7	CHF 24 428 084
		Rejetées	13	CHF 13 709 135
			<b>31</b>	<b>CHF 63 071 286</b>

Le chapitre qui suit présente les projets définitivement **agréés** entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012, répartis entre les différents domaines dans lesquels le FPT accorde des aides financières.

### ***Promouvoir l'arrêt du tabac (sevrage)***

#### **Projet pilote portant sur de brefs entretiens avec des élèves fumeurs conduits par le corps enseignant et les assistants sociaux scolaires: faisabilité et efficacité de la mesure**

Dans le cadre de ce projet pilote, Züri Rauchfrei teste un système de brefs entretiens sur le sevrage tabagique en milieu scolaire et élabore un guide fondé sur la pratique à l'intention du corps enseignant et des assistants sociaux.

Ce projet pilote a pour principal objectif de collecter des informations sur la faisabilité et l'efficacité de brefs entretiens en milieu scolaire. Il prévoit également l'élaboration d'un guide pour mettre des informations pratiques à la disposition du corps enseignant et des assistants sociaux scolaires. Une formation d'une demi-journée est proposée aux enseignants et assistants sociaux intéressés. Un guide leur est remis et un coaching leur est proposé le cas échéant. S'ensuit alors une phase test de quatre mois pendant laquelle de brefs entretiens sont menés auprès d'élèves fumeurs. Les entretiens, au nombre de trois au maximum, durent entre dix à trente minutes. Ils sont clairement structurés et faciles à réaliser. Les commentaires et expériences des enseignants et des assistants sociaux sont soumis à une évaluation externe en vue d'actualiser le guide. Pour leur part, les élèves sont invités à répondre à un questionnaire au début des interventions et un mois plus tard. Ces données doivent également fournir des premières informations sur l'efficacité de la mesure.

#### **Campagne TV « Témoignages de fumeurs malades »**

A travers une campagne télévisée en Suisse romande présentant des témoignages de personnes affectées par des maladies liées au tabagisme, l'Université de Genève veut rendre les fumeurs davantage conscients des risques auxquels ils s'exposent en fumant.

Différentes études mettent en exergue que les fumeurs sous-estiment généralement les risques sanitaires qu'ils encourent du fait de leur tabagisme. D'autres études ont montré que les messages de prévention sous forme de témoignages étaient particulièrement efficaces. De plus, cette forme de communication (non écrite) permet particulièrement bien de sensibiliser les personnes issues des classes socioéconomiques défavorisées qui sont particulièrement concernées par le tabagisme. Pour ces raisons cinq spots TV sont diffusés sur la RTS pendant une année. Ces spots présentent le témoignage de 5 personnes affectées par une ou plusieurs maladies liées au tabagisme. A la fin du spot, une ligne téléphonique d'aide à l'arrêt du tabagisme est proposée pour obtenir de l'aide pour arrêter de fumer.

Une étude évaluera l'effet de la campagne ainsi que son accueil en comparant la situation (perception du risque pour soi, intention d'arrêter de fumer) avant et après la campagne au sein du groupe visé et d'un groupe témoin non visé par la campagne.

## ***Offrir une protection contre le tabagisme passif***

### **Air sans fumée – enfants en bonne santé**

La Ligue pulmonaire suisse propose une formation au personnel des centres de consultation en puériculture, aux sages-femmes et au personnel soignant pour les aider à sensibiliser les parents fumeurs dans le cadre de brèves interventions aux risques liés à leur tabagisme. La formation a aussi pour objectif de montrer aux parents comment offrir à leurs enfants une meilleure protection contre la fumée passive.

La fumée passive entraîne de nombreux risques pour la santé des enfants en bas âge. Le projet « Air sans fumée – Enfants bien portants » entend contribuer à faire diminuer le nombre de ménages suisses dans lesquels des adultes fument à domicile en présence d'enfants. Au terme d'une formation d'une demi-journée, les intervenants disposent des outils nécessaires pour aborder brièvement en consultation la question de la protection des enfants contre la fumée passive et aider les parents à adapter en conséquence leur consommation de tabac à domicile.

### **Prévention du tabagisme dans le cadre de la famille – Formation des parents à bas seuil (FemmesTISCHE)**

Le groupe d'experts Formation Dépendance et FemmesTISCHE, un programme de Formation des Parents CH veulent introduire le thème de la prévention du tabagisme dans les rencontres organisées par FemmesTISCHE. Il est ici essentiellement question de toucher les mères de famille d'origine migrante et de mieux les informer sur les dangers du tabac.

FemmesTISCHE s'adresse essentiellement aux femmes. Il s'agit de rencontres informelles qui leur permettent d'échanger leurs idées sur des questions d'éducation et de santé. Une hôtesse reçoit six à huit mères de famille de ses connaissances chez elle. A l'aide d'un court film, d'images ou d'autres supports, l'animatrice introduit un sujet de conversation. Plus de 200 rencontres consacrées au tabagisme, pour un total de 1350 participantes, doivent avoir lieu d'ici fin 2015. A l'occasion de ces rencontres, les mères migrantes reçoivent des informations précises sur la manière d'aborder le tabagisme des jeunes et de protéger leur famille des effets de la fumée passive. L'échange de points de vue et d'expériences sur ces deux sujets leur donne des pistes pour agir dans le cadre de la famille et accompagner les jeunes. L'« éducation par les pairs » est une approche prometteuse dans le domaine de la formation des adultes à bas seuil, en particulier dans le milieu des migrants. Se fondant sur cette approche, le groupe d'experts Formation Dépendance forme, encadre et accompagne des animatrices issues de divers pays pour les sensibiliser à différents aspects de la prévention du tabagisme. Elles sont ainsi en mesure de présenter le set d'animation correspondant dans leur langue maternelle dans des groupes cible spécifiques ou dans le cadre de rencontre interculturelles sous l'égide de FemmesTISCHE.

## ***Mettre en réseau les organisations actives et créer un cadre général propice à la prévention***

### **4e journée sur le thème de la nicotine à la Clinique Barmelweid**

La Clinique Barmelweid a organisé une quatrième journée consacrée au sevrage tabagique. Le thème retenu cette année était « Qualité et innovation ». Des professionnels travaillant dans des organisations de la santé, dans des hôpitaux et dans le domaine de la prévention du tabagisme ont été conviés à y participer.

Cette journée qui s'est tenue le 15 mars 2012 a été l'occasion d'exposer les avancées dans le domaine du sevrage tabagique et de s'interroger sur la difficulté de résister aux dépendances. Elle avait aussi pour objectif de présenter des idées et des projets novateurs aux services de consultation de sevrage tabagique et de motiver les professionnels à poursuivre leur action de prévention. Les journées consacrées au tabac offrent aux personnes intéressées la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine du sevrage tabagique et de découvrir des approches et des concepts inédits. Elles sont aussi l'occasion d'échanger et de créer des réseaux avec des professionnels travaillant dans des structures stationnaires ou ambulatoires de désaccoutumance au tabac.

## **Projets de prévention du tabagisme dans le domaine du sport et de l'activité physique**

### **cool and clean 2013-2016**

Synonyme d'une pratique loyale et saine du sport, «cool and clean» est le plus vaste programme national de prévention jamais réalisé dans le domaine sportif. Il est parrainé par Swiss Olympic, l'Office fédéral du sport (OFSP) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Figurant parmi les axes prioritaires du programme, la prévention du tabagisme auprès des quelque 550 000 jeunes inscrits à Jeunesse et Sport (J+S) poursuit les objectifs suivants:

«cool and clean» vise d'abord à prévenir le début du tabagisme chez les enfants et les adolescents et, s'ils sont déjà fumeurs, à les amener à renoncer au tabac. A cet effet, des jeunes sportifs de 10 à 20 ans et leurs moniteurs sont invités à signer un engagement («commitment») et à s'y tenir. Les jeunes se réfèrent à cette charte qu'ils complètent par des engagements personnels. Ils s'engagent à respecter les buts fixés, prenant ainsi part à un vaste mouvement de prévention.

Le deuxième objectif du programme porte sur la protection contre le tabagisme passif et la protection de la jeunesse lors de la remise d'alcool dans et autour des centres sportifs et dans le cadre de manifestations sportives.

Au cours de ces neuf dernières années, «cool and clean» est devenu un programme national de grande envergure. A ce jour, plus de 150 000 jeunes (sociétés et cadres) se sont engagés à respecter les engagements. Toutes les écoles estampillées Swiss Olympic appliquent ce concept et plus de 820 camps de sport ont déjà été organisés sous ce label. Depuis sa création jusqu'à la mi-mai 2011, «cool and clean» a été présent à 360 manifestations sportives et a touché environ 450 000 personnes.

Pour la période 2013-2016, «cool and clean» prévoit les innovations suivantes :

- renforcer son ancrage institutionnel au moyen d'accords de coopération avec l'OFSP, les écoles portant le label Swiss Olympic, les fédérations sportives et les cantons ;
- toucher davantage de jeunes en utilisant les partenaires de coopération comme multiplicateurs et en proposant des offres destinées spécifiquement aux différents groupes ;
- préciser le message du commitment pour le rendre plus compréhensible ;
- insister davantage sur l'interdiction de fumer à l'extérieur des structures sportives et faire en sorte que l'absence de fumée devienne la norme ;
- accorder davantage de poids aux aspects qualitatifs, en plus des aspects quantitatifs, notamment en débattant plus intensivement des engagements au sein des équipes «cool and clean».

Depuis 2012, les cantons ont la possibilité de reprendre des projets dans leurs programmes de prévention du tabagisme cofinancés par le FPT et de prévoir des mesures destinées à renforcer leur efficacité. Les besoins supplémentaires des cantons sont financés via le projet initial. C'est pour cette raison que la contribution financière du FPT est plus élevée que les années précédentes.

### **Programmes cantonaux**

#### **Programme de prévention du tabagisme du canton de Zurich pour les années 2013-2016**

Avec son programme cantonal de prévention du tabagisme pour les années 2013-2016 et en collaboration avec les acteurs de ce domaine, le canton entend réduire le nombre de fumeurs dans le canton et contribuer à faire baisser la morbidité et la mortalité parmi la population.

Le programme de prévention du tabagisme du canton de Zurich veut poursuivre, renforcer et optimiser les travaux déjà entrepris en matière de prévention du tabagisme dans le canton et tendre à une plus grande harmonisation avec les activités déployées au niveau national. Solidement étayé et réalisé sur mandat du gouvernement, le programme a été élaboré conjointement par l'Institut de médecine sociale et préventive, les ONG cantonales et les acteurs nationaux. Il s'adresse par principe à l'ensemble de la population, mais certaines de ses mesures concernent spécifiquement certains groupes-cible. Se fondant sur l'analyse de la situation réelle et les besoins mentionnés, le canton a arrêté les priorités suivantes – principalement dans les domaines « prévenir le début de la consommation » et « encourager l'arrêt du tabagisme » - pour son programme de prévention du tabagisme 2013-2016 :

- « Coordination et collaboration »  
Collaboration renforcée entre les partenaires dans le setting Ecole, mise en réseau plus performante des prestations et des fournisseurs cantonaux et meilleure harmonisation avec le programme national d'arrêt du tabagisme.
- « Protection de la santé et régulation du marché »  
Mise en œuvre renforcée du concept « Ecoles sans fumée », interdiction plus rigoureuse de la vente de produits du tabac aux jeunes et soutenir les efforts au plan national visant à limiter la publicité en faveur du tabac et le sponsoring.
- « Prévention comportementale »  
Utilisation accrue d'offres pédagogiques selon les conditions cadre cantonales existantes et développement / diffusion de nouveau matériel pédagogique. Sollicitation accrue des aides pour arrêter de fumer ciblées sur les jeunes et encouragement des aides pour arrêter de fumer spécifiques à des groupes-cible adultes.
- « Information et formation de l'opinion »  
Amélioration du niveau des connaissances des professionnels et renforcement des campagnes nationales au niveau local (cantonal).

### **Evaluation supracantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme**

Le Centre de compétence en management public de l'Université de Berne et la société Interface procèdent à une évaluation intercantonale des programmes cantonaux financés par le FPT dans l'objectif d'améliorer leur qualité, leur efficience et leur efficacité.

Le projet de recherche « Evaluation supracantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme » étudie les programmes cantonaux avec une approche d'évaluation de programmes politiques. L'évaluation est conçue de manière à mettre en évidence les progrès réalisés par les cantons dans les différentes dimensions de la prévention du tabagisme et à présenter des données pouvant être utilisées pour les activités à venir dans ce domaine. Les questions se posent à la fois en termes de projets, de programmes et d'intercantonalité.

On évalue notamment dans quelle mesure les différents projets des programmes ont été mis en œuvre avec l'efficacité et l'efficience voulues, ce qu'a apporté la coordination des activités cantonales au niveau d'un programme cantonal et quels projets parmi les programmes cantonaux se sont, par comparaison, avérés les plus efficaces.

Les résultats de l'évaluation sont valorisés sous la forme de rapports annuels d'auto-évaluation des programmes cantonaux. Par ailleurs, peu avant le bouclage, chaque programme cantonal fait l'objet d'un rapport d'évaluation externe qui se prononce sur ses principales prestations et ses principaux effets. Pour terminer, le Centre de compétence en management public de l'Université de Berne effectue une analyse comparative des résultats des programmes cantonaux.

### 3 Financement

#### 3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers

Le tableau ci-après récapitule tous les engagements financiers contractés par le fonds de prévention du tabagisme en 2012. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis sur la durée du projet. A noter que certains projets couvrent différents domaines d'activités. Pour offrir une meilleure vue d'ensemble, les projets présentés dans les tableaux ci-après ne figurent que dans les domaines d'activité principaux.

##### *Promouvoir le sevrage du tabagisme*

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2012
Projet pilote portant sur de brefs entretiens avec des élèves fumeurs : faisabilité et efficacité de la mesure	Züri Rauchfrei	01.06.2012 - 30.11.2012	11 250	11 250
Campagne TV « Témoignages de fumeurs malades »	Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève	01.07.2012 - 01.03.2014	625 000	287 500
<b>Total</b>			<b>636 250</b>	<b>298 750</b>

##### *Protéger du tabagisme passif*

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2012
air sans fumée – enfants en bonne santé	Ligue pulmonaire suisse	15.09.2012 - 30.04.2016	415 606	0
Prévention du tabagisme dans le cadre de la famille – Formation des parents à bas seuil (FemmesTISCHE)	Groupe d'experts Formation Dépendances (GFD), Formation des Parents CH, Geschäftsstelle FemmesTISCHE	15.02.2013 - 31.03.2016	360 000	0
<b>Total</b>			<b>775 606</b>	<b>0</b>

##### *Développer le réseau des organisations actives dans la prévention du tabagisme et créer les conditions-cadre favorisant la prévention*

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2012
4 <sup>e</sup> journée sur le thème de la nicotine à la Clinique Barmelweid « Qualité et innovation »	Klinique Barmelweid	01.05.2012 - 31.05.2012	9000	9000
<b>Total</b>			<b>9000</b>	<b>9000</b>



**Projets de prévention concernant le domaine du sport et de l'activité physique**

<b>Projet</b>	<b>Responsables</b>	<b>Durée du projet</b>	<b>Montant agréé</b>	<b>Exercice 2012</b>
« cool and clean » 2013-2016	Swiss Olympic, OFSPPO, OFSP	15.11.2012 - 15.02.2017	16 602 680	0
<b>Total</b>			<b>16 602 680</b>	<b>0</b>

**Programmes / programmes cantonaux**

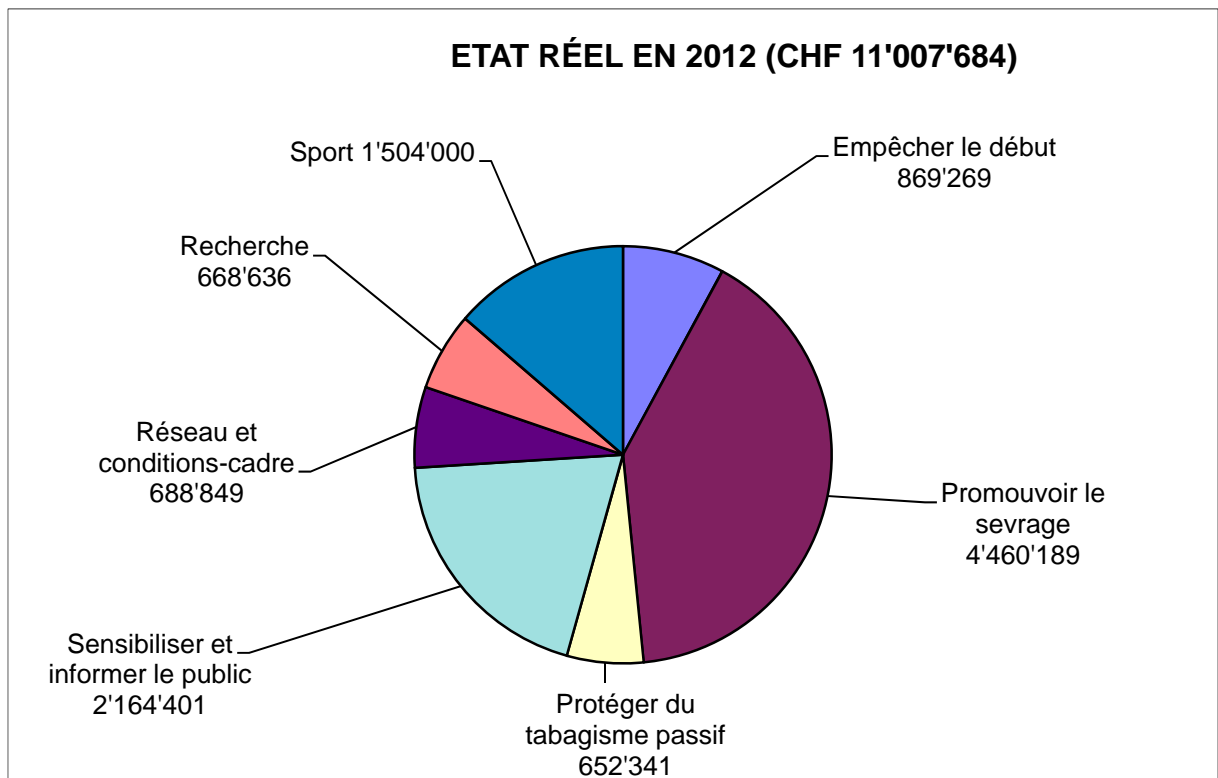
<b>Projet</b>	<b>Responsables</b>	<b>Durée du projet</b>	<b>Montant agréé</b>	<b>Exercice 2012</b>
Evaluation supracantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme	Centre de compétence en management public de l'Université de Berne, société Interface Etudes politiques Recherche Conseil	15.10.2012 - 31.12.2016	2 096 204	250 000
Programme de prévention du tabagisme du canton de Zurich 2013-2016	Züri Rauchfrei	01.01.2013 - 31.01.2017	801 000	0
<b>Total</b>			<b>2 897 204</b>	<b>250 000</b>

### 3.2 Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement (cf. [www.prevention.tabagisme.ch](http://www.prevention.tabagisme.ch)) fournit une clé de répartition conforme à l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme et prend pour base stratégique le Programme national tabac, tout en s'inspirant des recommandations internationales en matière d'investissements.

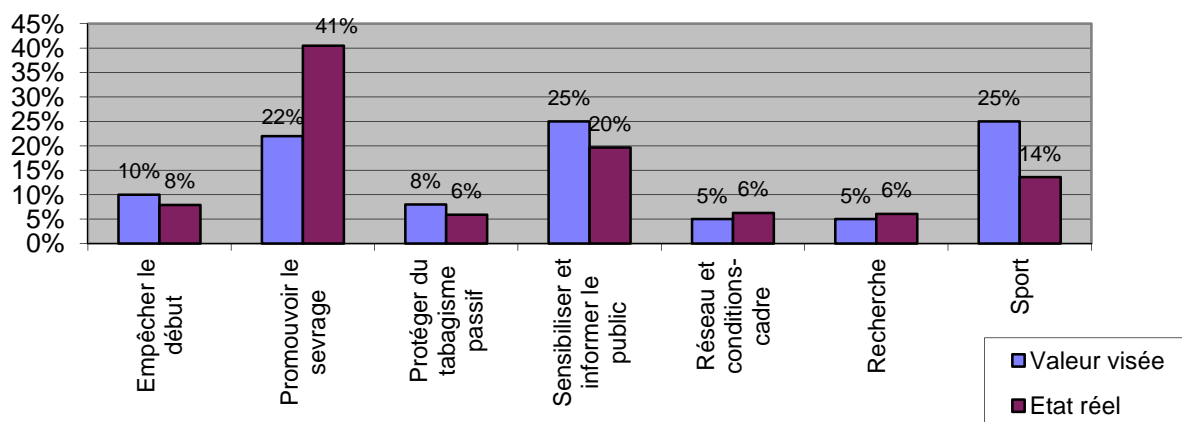
#### *Investissements 2012 par domaine d'activité*

Le diagramme ci-dessous montre l'ensemble des aides versées en 2012. Il couvre, outre les paiements relatifs aux nouveaux projets agréés, ceux effectués au titre d'engagements précédents répartis sur plusieurs exercices, ainsi que ceux concernant les projets propres au FPT. Les programmes cantonaux en sont absents, car ils font l'objet d'un diagramme spécifique plus loin.



Le diagramme ci-dessous compare les investissements (état réel) par domaine d'activité et la stratégie d'investissement du fonds (valeur visée).

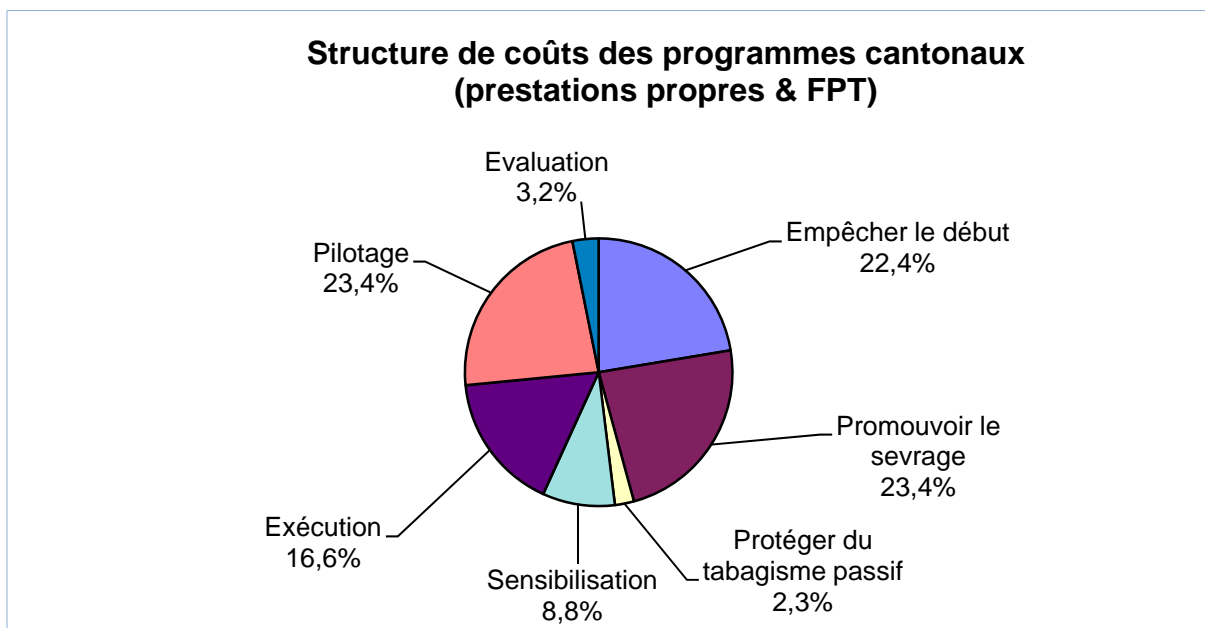
### Stratégie d'investissement (comparaison entre l'état réel et la valeur visée)



Deux domaines d'activité ont connu d'importantes fluctuations. Ainsi, un gros montant a été versé en 2012 dans le domaine « Promouvoir l'arrêt », alors que pour le « Sport » une facture finale d'un montant supérieur à 2 millions de francs ne viendra à échéance qu'au début de 2013.

### Investissements 2012 dans des programmes cantonaux

Le diagramme ci-dessous présente la répartition des coûts des quatre premiers programmes cantonaux développés selon les dispositions d'exécution entrées en vigueur en 2012. Il s'agit des coûts totaux de l'exercice 2012, dont le FPT finance au maximum 50 %. Quant aux tâches relevant de l'exercice de la puissance publique (exécution des lois), elles sont exclusivement assumées par les cantons.



### 3.3 Comptes annuels 2012

	Exercice précédent	Comptes 2012
<b>Report du solde</b>	20 094 472.79	13 717 862.74
<b>Prélèvement des taxes<sup>8</sup></b>	13 124 873.75	16 181 136.50
<b>Intérêts</b>	140 805.65	39 537.10
<b>Remboursements</b>	71 866.60	2 753.20
<b>Solde avant déduction des projets et des coûts d'exploitation</b>	<b>33 432 018.79</b>	<b>29 941 289.54</b>
<b>Financements de projets</b>	-19 177 070.95	-12 575 208.35
<b>Coûts d'exploitation</b>		
– Personnel	-477 167.60	-686 231.15
– Expertises / commission d'experts	-41 155.15	-101 255.00
– Traductions	-13 782.10	-8 478.90
– Formation / conférences	-582.80	0
– Frais	-1 826.50	-482.00
– Autres dépenses de fonctionnement	-2 570.95	-1 788.79
<b>Total des coûts d'exploitation</b>	<b>-537 085.10</b>	<b>-798 236.04</b>
<b>Total des financements de projets et des coûts d'exploitation</b>	<b>-19 714 156.05</b>	<b>13 373 444.39</b>
<b>Report du solde</b>	<b>13 717 862.74</b>	<b>16 567 845.15</b>

<sup>8</sup> Après déduction d'une commission de perception de 2,5 % de l'AFD.

### **3.4 Explications complémentaires sur les détails des comptes annuels**

#### ***Recettes fiscales***

En 2011, les recettes fiscales ont été inférieures de 1,7 million de francs aux prévisions, la faiblesse de l'euro ayant stimulé les achats transfrontaliers. Pour 2012, le FPT s'attendait sur la base des prévisions de la Direction générale des douanes à 14,5 millions de francs ; les recettes effectives ont avoisiné 16,2 millions, ce qui a permis de compenser les pertes de l'exercice précédent. En l'occurrence, si les ventes sont restées stables par rapport à 2011, les hausses d'impôt annoncées au 1<sup>er</sup> décembre ont abouti à l'encaissement d'un impôt préalable plus élevé. Les recettes sont actuellement estimées pour l'année 2013 à 15,1 millions de francs.

#### ***Intérêts***

Les taux d'intérêt ayant baissé en 2012, les revenus d'intérêts ont été nettement inférieurs à l'année précédente.

#### ***Remboursements***

Il s'agit d'aides financières versées par le FPT à des tiers pour soutenir leur projet et qui, n'ayant pas été intégralement utilisées, lui ont été partiellement restituées.

#### ***Financements de projets***

Le FPT a notamment pour tâche d'accorder un soutien financier à des projets de prévention. Le montant indiqué correspond au total des aides allouées à ces projets en 2012 (y c. les projets propres au FPT). Le paiement s'effectue non pas en un seul mais en plusieurs versements répartis sur toute la durée du projet, raison pour laquelle ce montant ne correspond pas à la valeur totale des projets agréés.

#### ***Coûts d'exploitation du FPT***

Les frais d'exploitation du fonds, représentant 6 % des charges totales, sont bas. En effet, le service FPT est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui refacture pas les prestations suivantes :

- Expertises et assistance juridique (division Droit)
- Soutien du responsable du service de gestion par le supérieur hiérarchique (chef de l'unité de direction Politique de la santé)
- Traductions (services linguistiques)
- Comptabilité et finances (unité de direction Politique de la santé et service des finances)
- Coordination des demandes des médias, site Internet (section Communication)
- Soutien informatique (section informatique et gestion des équipements)
- Frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure du fonds

#### ***Personnel***

Les frais de personnel, plus élevés qu'au cours de l'exercice précédent, s'élèvent à 5 % des dépenses. Cette augmentation est due à l'augmentation des ressources en personnel déjà recommandée par l'évaluation externe du FPT (2008) et opérée avec le feu vert de Didier Burkhalter, alors chef du département. Les postes ont été pourvus durant l'année sous revue.

#### ***Expertises / commission d'experts***

Le service FPT est soutenu par une commission d'expertes et d'experts. L'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) règle les indemnités, qui sont financées par le fonds.

De plus, toutes les demandes d'un montant supérieur à 100 000 francs sont transmises pour avis, dans le cadre du processus d'évaluation, à deux expertes ou experts externes. Pour l'établissement des prises de position, le tarif est de 160 francs de l'heure. Le FPT a reçu en 2012 de vastes programmes cantonaux ainsi que des demandes complexes, à l'examen desquelles les experts ont dû consacrer beaucoup de temps. D'où la forte hausse des frais pour ce poste.

#### *Traductions*

Dans ce domaine, les frais portent sur les traductions confiées à l'extérieur et non pas sur celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP.

Les résumés pour l'ensemble des projets agréés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que des instruments du FPT sont disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet.

#### *Autres dépenses de fonctionnement*

Il s'agit de frais généraux, p. ex. pour les repas lors des réunions.

### **3.5 Vue d'ensemble des engagements au 31 décembre 2012**

Les comptes annuels du fonds ont été clôturés sur un solde de 16 567 845.15 francs. Ce solde et les recettes à venir, les programmes cantonaux prévus ainsi que d'autres demandes de financement garantissent que les engagements contractés pour les prochaines années seront honorés.

Engagements pour 2013	Engagements pour 2014	Total des engagements au 31.12.2014
15 805 255.-	8 005 658.-	23 810 913.-

#### **Informations supplémentaires**

Office fédéral de la santé publique  
Unité de direction Politique de la santé  
Fonds de prévention du tabagisme  
tabakpraeventionsfonds@bag.admin.ch  
www.bag.admin.ch  
www.prevention-tabagisme.ch